


## CC Le Tonnerrois en Bourgogne - ouest bourg - La Lisse

Inventaire des ZAE au titre de l'article 220 loi climat et résilience

Vu article 220 de la loi Climat et Résilience adoptée le 24 août 2021, vu article L318-8-2 du Code de l'urbanisme, vu article 6 du RGPD

### Occupants des unités foncières



 Unité foncière jamais occupé au sens de l'article 220 de la loi climat et résilience

 Unité foncière occupée au sens de l'article 220 de la loi climat et résilience

 Unité foncière vacante au sens de l'article 220 de la loi climat et résilience

Une unité foncière est définie comme l'ensemble des parcelles regroupées et contiguës d'un seul tenant appartenant au même propriétaire.

## Liste des occupants des unités foncières

### Identification des unités foncières vacantes

Nb unités foncières vacantes	Nb unités foncières total	Indice de vacance Art. 220 loi climat
0	2	0 %

Surfaces des unités foncières vacantes m <sup>2</sup>	Surface total des Unités foncières m <sup>2</sup>	Part de la surface vacante
0	91358	0 %

### Liste des parcelles composant les unités foncières

Unité foncière	Commune	Section	Numéro	Propriétaire anonymisé
uf893210242630	89321	A	1522	_X_
uf893210242630	89321	A	1524	_X_
uf893210242639	89321	A	1523	_X_
uf893210242639	89321	A	1521	_X_

### Sources

Traitements / relevé terrain / analyse :  
CC Le Tonnerrois en Bourgogne 2023

Autres sources de données mobilisées :  
Observatoire du Foncier Economique Régional / AER Bourgogne-Franche-Comté 2023  
Base Sirene des entreprises et de leurs établissements, INSEE 2023  
Plan cadastral Informatisé, Etalab  
Fichiers des locaux et des parcelles des personnes morales, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique  
Fichier des Locaux commerciaux vacants (LOCOMVAC), Direction Générale des Finances publiques  
Photographies aériennes, Institut Géographique National